TITRE I: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1	titre
1.2	but
1.3	entrée en vigueur
1.4	abrogation de règlements antérieurs
1.5	concurrence de règlements
1.6	préséance
1.7 1.7.1 6.1.2 6.1.3	champ d'application territoire assujetti personnes et interventions affectées constructions ou terrains affectés
6.2	mode d'amendement
6.3	validité
6.4	documents annexes

CHAPITRE 2: DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

2.1	règles d'interprétation
2.1.1	présent/futur
2.1.2	singulier/pluriel
2.1.3	masculin/féminin
2.1.4	devoir/pouvoir
2.1.5	titres du règlement
2.1.6	unités de mesure
2.1.7	autres formes d'expression que le texte
2.2	plan de zonage
2.2.1	division du territoire en zones
2.2.2	unités de votation

Y''I I C & I

2.2.3	désignation des zones
2.2.4	règles d'interprétation du plan de zonage
2.3	grilles des usages principaux et des normes
2.3.1	règles d'interprétation des usages principaux
2.3.2	règles d'interprétation des normes
2.3.2	region a microretation and normed
2.4	définitions
CHAPIT	RE 3: CLASSIFICATION DES USAGES
3.1 mé	éthode de classification des usages
3.2	classification des usages
3.2.1	classification des usages résidentiels
3.2.2	classification des usages commerciaux
3.2.3	classification des usages industriels
3.2.4	classification des usages publics et institutionnels
3.2.6	classification des usages agricoles et forestiers
TITRE 1	II: DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES
CHAPIT	RE 4: ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4.1	application du règlement
4.2	interventions assujetties
CHAPIT	RE 5: INFRACTION ET RECOURS
= 4	
5.1	infraction
5.1.1	infraction concernant une disposition relative à l'abattage d'arbres
5.1.2	infraction concernant une disposition relative à la sécurité des piscines
5.2	infraction continue
5.3	recours

TITRE III: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 6: USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS ET LES MARGES

5.1	dispositions applicables a tous les usages
5.1.1	marges
5.1.1.1	marges de recul
5.1.1.2	empiétement dans la marge de recul avant
5.1.1.3	lot de coin
5.1.1.4	lot transversal
5.1.1.5	emprise d'une voie de circulation
5.1.1.6	code civil
5.1.2	usages et constructions autorisés dans la cour avant
5.1.3	usages et constructions autorisés dans les cours latérales
5.1.4	usages et constructions autorisés dans la cour arrière
5.1.5	bâtiment principal
6.2	dispositions particulières sur les terrains riverains au lac Lyster
6.3	dispositions particulières aux usages commerciaux
5.3.1	usages et constructions autorisés dans la cour avant
5.3.2	usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière
6.4	dispositions particulières aux usages industriels
5.4.1	usages et constructions autorisés dans la cour avant
5.4.2	usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière
6.5	dispositions particulières aux usages agricoles
6.6	dispositions particulières aux projets intégrés
5.6.1	autorisation d'un projet intégré
5.6.2	règles d'exception
5.6.3	accès à une voie publique de circulation
5.6.4	superficie minimale d'un site faisant l'objet d'un projet intégré
5.6.5	eaux de ruissellement
5.6.6	voies d'accès
5.6.7	bâtiments principaux
5.6.8	bâtiments et constructions accessoires

CHAPITRE 7: BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

7.1	dispositions générales applicables à tous les usages
7.1.1	règles générales
7.1.2	normes générales d'implantation
7.1.3	aucun espace habitable
7.2	dispositions particulières aux usages résidentiels
7.2.1	garages privés, abris d'auto et remises
7.2.1.1	utilisation
7.2.1.2	superficie
7.2.1.3	hauteur
7.2.1.4	distance des lignes de propriété
7.2.2	autres bâtiments accessoires
7.2.2.1	nombre
7.2.2.2	superficie
7.2.2.3	hauteur
7.2.2.4	distance des lignes de propriété
7.2.3	dispositions applicables aux piscines
7.2.3.1	implantation de la piscine sur le terrain
7.2.3.2	accès protégé par une enceinte
7.2.3.3	caractéristiques d'une enceinte
7.2.3.4	porte aménagée dans une enceinte
7.2.3.5	délai pour l'aménagement d'une enceinte et mesures temporaires
7.2.3.6	exception à l'obligation d'aménager une enceinte
7.2.3.7	distance des appareils liés au fonctionnement de la piscine
7.2.3.8	entretien
7.2.3.9	échelle / escalier pour une piscine creusée ou semi-creusée
7.2.3.10	dispositions sur la sécurité applicables aux piscines existantes

7.3 dispositions particulières aux usages commerciaux et industriels

7.4 dispositions particulières aux usages agricoles

CHAPITRE 8: ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES

8.1 antennes

8.1.1 antennes accessoires à un usage résidentiel

Ville de Coaticook

8.1.2	antennes accessoires à un usage commercial, public ou industriel (autres que les antennes d'un réseau de télécommunications	
8.1.3	antennes des entreprises de télécommunications	
8.2	capteurs énergétiques	
CHAPITRE 9: USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES		
9.1	abris d'auto temporaire	
9.2	entreposage saisonnier de véhicules ou équipements récréatifs	
9.3	événement sportif ou récréatif	
9.4	bâtiment temporaire	
9.5	usages commerciaux temporaires	
9.6	étalage	
CHAPITRE 10: STATIONNEMENT HORS-RUE		
10.1	champ d'application	
10.2	règles générales	
10.2.1	obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue	
10.2.1.1	•	
10.2.1.2	fonds de stationnement	
10.2.2	agrandissement	
10.2.3	changement d'usage	
10.2.4	caractère obligatoire continu	
10.2.5	exception	
10.3	nombre minimal de cases de stationnement	
10.3.1	usages résidentiels	
10.3.2	usages commerciaux	
10.3.3	usages industriels	
10.3.4	usages publics	
10.3.5	usages agricoles	
10.3.6	accessibilité universelle	

10.4	localisation des cases de stationnement
10.4.1	aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel
10.4.2	aire de stationnement accessoire à un usage commercial, industriel ou public
10.4.3	-
10.4.3	dispositions particulières applicables dans des zones faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme
10.5	aménagement des aires de stationnement
10.5.1	distances
10.5.2	recouvrement
10.5.3	bordure
10.5.4	éclairage
10.5.5	enlèvement de la neige
10.5.6	drainage
10.5.7	aire de stationnement adjacente à un terrain situé en zone résidentielle
10.6	allées de circulation et cases de stationnement
10.7	allées d'accès et entrées charretières
10.7.1	champ d'application
10.7.2	entrée existante
10.7.3	catégories d'entrée
10.7.4	entrée résidentielle
10.7.5	entrée commerciale et institutionnelle
10.7.6	entrée de ferme
10.7.7	entrée de champs
10.7.8	entrée industrielle
10.7.9	dispositions applicables à la construction des entrées
10.7.9.1	profil
10.7.9.2	pente de l'accotement
10.7.9.3	eaux de ruissellement
10.7.9.4	tuyaux
10.7.9.5	remblayage
10.7.10	distance d'une intersection
10.8	dispositions particulières à certains corridors routiers
10.8.1	accès routiers
10.8.2	agrandissement de périmètre
10.9	dispositions particulières à la zone CV-212 (P)
10.9.1	aire de stationnement
10.9.2	accès au terrain

Y'll. 1. C. . C. . L.

CHAPITRE 11: AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

11.1	obligation

6.6 11.2 localisation

CHAPITRE 12: ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

12.1	condition	préal	lab	le

- 12.2 localisation
- 12.3 type d'entreposage
- 12.4 hauteur d'entreposage
- 12.5 clôture
- 12.6 véhicule lourd

CHAPITRE 13: AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

13.1 champ d'application

13.2 aménagement des espaces libres

13.3 clôtures, haies et murets

- 13.3.1 matériaux permis
- 13.3.2 matériaux prohibés
- 13.3.3 implantation
- 13.3.4 hauteur
- 13.3.5 triangle de visibilité

13.4 dispositions particulières à la zone CV-212 (P)

CHAPITRE 14: AFFICHAGE

14.1 champ d'application

14.2 dispositions générales

- 14.2.1 usage accessoire
- 14.2.2 entretien
- 14.2.3 réparation
- 14.2.4 sécurité
- 14.2.5 cessation d'usage
- 14.2.6 nombre
- 14.2.7 superficie

14.2.8	éclairage
14.2.9	matériaux
14.2.10	implantation et dégagement
14.3	enseignes prohibées
14.4	enseignes autorisées sans certificat
14.5	types d'enseignes autorisées
14.6	hauteur
14.7	dispositions par zones
CHAPIT	RE 15 : ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS
15.1	champ d'application
15.2	formes prohibées
15.3	utilisation prohibée
15.3.1	zones où l'utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs
15.3.2	de marchandises et autres équipements de même nature est autorisée conditions à respecter pour l'utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature
15.3.2.1	utilisation
15.3.2.1	
15.3.2.3	implantation
15.3.2.4	autres conditions
	certificat d'autorisation obligatoire
15.4	néon prohibé
15.5	revêtements extérieurs
15.5.1	matériaux prohibés
15.5.2	protection contre les intempéries
15.5.3	nombre de matériaux
15.5.4	dispositions spécifiques aux habitations de 4 logements et plus
15.6	délai pour la finition extérieure
15.7	résidences deux générations

Y'll. 1. C. A. . . l.

CHAPITRE 16: ABATTAGE D'ARBRES

16.1	modalités d'application
16.2	dispositions générales
16.3 16.3.1 16.3.2 16.3.3 16.3.4 16.3.5 16.3.6 16.3.6.1	dispositions particulières aux érablières dispositions particulières aux chablis et aux brûlés dispositions particulières pour l'abattage à des fins de mise en culture dispositions particulières à l'entretien et à l'ouverture des voies de circulation, des chemins de ferme et des chemins forestiers dispositions particulières en bordure de cours d'eau dispositions particulières pour les zones de gestion de villégiature terrain d'une superficie de 10 hectares et moins
16.3.6.2 16.3.7 16.3.7.1	terrain d'une superficie de plus de 10 hectares dispositions particulières pour les zones de conservation
16.3.8	dispositions particulières pour la zone de conservation Baldwin dispositions particulières pour les fossés de drainage
16.3.9 16.3.9.1 16.3.9.2	dispositions particulières pour les zones urbaines de villégiature terrain d'une superficie de 10 hectares et moins terrain d'une superficie de plus de 10 hectares
16.3.10	Dispositions particulières pour l'implantation résidentielle dans les zones de préfixe F2
	RE 17 : RIVES ET LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU
17.1	champ d'application

17.1	cnamp d'application
17.2	rives
17.3	mesures relatives aux rives
17.4	mesures relatives au littoral
17.5	ouvrages interdits sur les lacs et cours d'eau
17.6	quai, débarcadère, plate-forme flottante, abri à bateau accessoire à un usage résidentiel

Ville de Coaticook

17.6.1	nombre
17.6.2	localisation
17.6.3	nombre d'embarcations
17.6.4	dimensions
17.6.5	sécurité
17.6.6	construction
17.7	quai, débarcadère ou plate-forme flottante accessoire à un usage
17.7	autre que résidentiel
17.7.1	autorisation
17.7.2	nombre
17.7.3	nombre d'embarcations
17.7.4	autres dispositions
CHAPIT	RE 18: PUITS ET SOURCES D'EAU POTABLE
18.1	champ d'application
18.2	aire de protection primaire

CHAPITRE 19: ZONES DE CONTRAINTES

prise d'eau potable

aire de protection secondaire

19.1 champ d'application

18.3

18.4

19.2	plaine inondable
19.2.1	autorisation préalable des interventions dans les plaines inondables
19.2.2	mesures relatives à la zone de grand courant d'une plaine inondable
19.2.2.1	constructions, ouvrages et travaux permis
19.2.2.2	constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation
19.2.2.3	critères pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation
19.2.2.4	procédure pour une demande de dérogation
19.2.2.5	dérogation 2004-01 Aménagement d'espaces de stationnement au centre
	commercial «Les Perles de L'Estrie»
19.2.2.5.1	caractéristiques du site
19.2.2.5.2	impact environnemental
19.2.2.5.3	autorisation du projet de stationnement

19.2.2.6	dérogation 2010-02 – Aménagement de deux tronçons de la piste cyclable de la Ville de Coaticook
19.2.2.6.1	mise en situation
19.2.2.6.2	demande de dérogation
	localisation du site
19.2.2.6.4	
19.2.2.6.5	
19.2.2.6.6	solutions de rechange envisageables
19.2.2.6.7	modifications possibles au régime hydraulique du cours d'eau
19.2.2.6.8	impacts environnementaux pouvant être occasionnés par la réalisation de l'ouvrage visé
19.2.2.6.9	justification de la demande
19.2.2.7	dérogation 2013-01 – Aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la Ville de Coaticook et d'un pont de motoneige
19.2.2.7.1	mise en situation
	demande de dérogation
19.2.2.7.3	
19.2.2.7.4	1 1
19.2.2.7.5	nature de l'ouvrage visé et mesures d'immunisation envisagées contre les crues
19.2.2.7.6	
19.2.2.7.7	
19.2.2.7.8	impacts environnementaux pouvant être occasionnés par la réalisation de l'ouvrage visé
19.2.2.7.9	justification de la demande
19.2.3	mesures relatives à la zone de faible courant d'une plaine inondable
19.2.4	mesures d'immunisation applicables aux constructions, ouvrages et travaux réalisés dans une plaine inondable
19.3	zones de glissement de terrain
19.4	lieu d'enfouissement sanitaire
19.5	ancien dépotoir
19.6	cour de ferraille
19.7	voie ferrée
19.8	gazoduc

Ville de Coaticook Règlement de zonage

19.9	terrain contamine
19.20	carrières et sablières
19.21	zones d'embâcles
TITRE I	IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
CHAPITI	RE 20 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES PATRIMONIALES
20.1	champ d'application
20.2	règle générale
20.3	fondations
20.4 20.4.1 20.4.1.1 20.5 20.5.1 20.5.2	matériaux de revêtements extérieurs matériaux autorisés dispositions spécifiques aux zones industrielles patrimoniales toiture matériaux de recouvrement profil et pente des toits
20.6 20.6.1 20.6.2 20.6.3 20.6.4 20.6.5 20.6.6	ouvertures ouvertures existantes nouvelles ouvertures fenêtres porte patio lucarnes puits de lumière
20.7 20.7.1 20.7.2 20.7.3	saillies balcons, galeries, vérandas escaliers et rampes pour handicapés auvents
20.8	mouluration et décoration
20.9 20.9.1 20.9.2	agrandissement cour avant ligne faîtière

Ville de Coaticook

20.9.3 revêtement

CHAPITRE 21 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS

21.1	champ d'application
21.2-A	dispositions particulières aux zones C-202, C-501-1, CV-203-1 (P), CV-203-2 (P), CV-204, CV-208 (P), CV-209 (P), CV-210 (P), CV-211 (P), CV-212 (P), CV-214, CV-428 (P) et CV-429 (P)
21.2 21.2.1	usages complémentaires certificat d'autorisation obligatoire
21.2.2 21.2.2.1 21.2.2.2	usages complémentaires dans une habitation conditions usages complémentaires autorisés
21.2.3 21.2.3.1 21.2.3.2	usages complémentaires dans un bâtiment accessoire à l'habitation conditions usages complémentaires autorisés
21.3	maisons mobiles
21.4 .1 21.4.2	dispositions relatives aux maisons motorisées, roulottes, tentes, tente roulottes, véhicule récréatifs ou autre équipement semblable conditions roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping
21.5	dispositions particulières applicables aux habitations dans les zones à préfixe F2
21.6	dispositions particulières applicables à certaines habitations dans les zones de préfixe FR1 et F2
21.7	camps de chasse et pêche

21.8	dispositions relatives aux terrains de camping
21.8.1	dispositions générales
21.8.2	types d'usages autorisés
21.8.3	normes générales d'aménagement
21.8.3.1	implantation des bâtiments d'accueil et de service
21.8.3.2	voies de circulation
21.8.4	normes particulières applicables aux emplacements (sites) de camping
21.8.4.1	usages autorisés sur les emplacements (sites) de camping
21.8.4.2	modification des véhicules récréatifs, roulotte, tente-roulotte, maison
	motorisée, tente de type yourte ou tipi et autre équipement semblable
21.8.4.3	constructions accessoires autorisées
21.8.4.4	densité
21.8.4.5	superficie minimale des emplacements
21.8.4.6	stationnement
CHAPITE	RE 22 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES
	COMMERCIAUX
22.1	champ d'application
22.2	critères de performance
22.2.1	bruit
22.2.2	fumée, odeur, poussière
22.2	
22.3	commerces et services reliés aux véhicules
22.3.1	vente ou location de véhicules neufs ou usagés
22.3.2	entreposage de véhicules non en état de marche
22.3.3	entreposage temporaire de véhicules accidentés
22.4	usages récréatifs liés à des activités motorisées
22.5	terrasses commerciales
22.5.1	implantation
22.5.2	stationnement
22.5.3	aménagement
22.6	dispositions relatives aux éoliennes
22.6.1	implantation d'une éolienne
22.6.2	implantation d'habitations à proximité d'éoliennes
22.6.3	marges d'implantation des éoliennes
22.6.4	hauteur des éoliennes
22.6.5	forme et la couleur des éoliennes
22.6.6	accès aux éoliennes
∠∠.U.U	acces and continues

Y'll. 1. C. A. . . l.

raccordements aux éoliennes

22.6.7

22.6.8 22.6.9	aménagement des postes de raccordement des éoliennes démantèlement
22.7	dispositions relatives aux marinas
22.8	contingentement des usages reliés aux véhicules dans les zones C-202 et C-501-1
22.9	contingentement des centres commerciaux dans les zones à vocation commerciale faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme
СНАРІТ	RE 23 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES INDUSTRIELS
23.1	champ d'application
23.2	bande tampon
23.2.1	obligation
23.2.2	aménagement de la bande tampon
23.3	sites d'extraction
23.3.1	nouveaux sites d'extraction
23.3.2	sites d'extraction à des fins agricoles
23.3.3	sites d'extraction à des fins publiques
23.4	dispositions relatives à l'entreposage et à l'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF)
23.4.1	entreposage de matières résiduelles fertilisantes
23.4.1.1	distances séparatrices pour l'entreposage des matières résiduelles fertilisantes
23.4.2	zones où l'épandage de matières résiduelles fertilisantes est permis
23.4.3	certificat d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes
23.5	activité de production de granulats recyclés

CHAPITRE 24 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES AGRICOLES

24.1	dispositions relatives aux distances séparatrices liées à la gestion
	des odeurs en milieu agricole
24.1.1	norme plus restrictive
24.1.2	calculs
24.1.3	droits acquis
24.1.4	distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage
24.1.5	réciprocité des distances séparatrices
24.2	dispositions relatives à certaines productions animales
24.2.1	norme plus restrictive
24.2.2	champ d'application
24.2.3	dispositions particulières s'appliquant à certains types d'établissements de production animale
24.2.3.1	établissements de productions animales et lieux d'entreposage des fumiers visés par le présent règlement
24.2.3.2	conditions à respecter
24.2.4	dispositions relatives aux zones agricoles, forestières et rurales
24.2.4.1	marges de recul
24.2.4.2	remplacement du type d'élevage en tout ou en partie dans un bâtiment existant
24.2.5	dispositions relatives aux zones où s'appliquent des restrictions concernant certaines unités d'élevage
24.2.5.1	dispositions particulières au regroupement d'établissements de productions animales
24.2.6	droits acquis
24.2.7	dispositions relatives aux nouveaux établissements d'élevage porcins et au remplacement d'usage en zone agricole
24.3	kiosques de vente de produits agricoles
24.2	chenils et refuges pour animaux
24.5	animaux de ferme

TITRE V: DROITS ACQUIS

CHAPITRE 25 : CONSTRUCTIONS, USAGES ET ENSEIGNES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS

25.1	usage dérogatoire protégé par droit acquis
25.1.1	usage dérogatoire abandonné, qui a cessé ou a été interrompu
25.1.2	remplacement d'usage
25.1.3	agrandissement d'un usage dérogatoire
25.1.3.1	usage dérogatoire exercé dans un bâtiment
25.1.3.2	usage dérogatoire sans bâtiment
25.1.4	entretien
25.1.5	modification
25.2	construction dérogatoire protégée par droit acquis
25.2 25.2.1	construction dérogatoire protégée par droit acquis entretien
25.2.1	entretien
25.2.1 25.2.2	entretien modification
25.2.1 25.2.2	entretien modification
25.2.1 25.2.2 25.2.3	entretien modification remplacement